

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2019**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 12 décembre, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs Michel COLLETAZ, Jacques LAMY, Jean-Claude LAURENT, Mme Sylvie COMUZZI, M. Jean-Pierre BARDE, Mme Christiane MAURON, Mrs Jean-Louis PECHOUX, Henri BOISIER, Mme Françoise DESMIDT, Mrs Raymond JOYARD, Michel MOINE, Daniel ANSELMETTI, Mme Marie-Josèphe DUPUIS, M. Xavier BOSSAN, Mmes Sandrine MATHIEU, Cécile PERRET
Excusées :	Mmes Laurence SANCHEZ-ROL, Edda GRASSET, Peggy SAINT-JEVEINT
Pouvoirs :	Mme Laurence SANCHEZ-ROL à Mme Marie-Josèphe DUPUIS Mme Edda GRASSET à Mme Cécile PERRET
Secrétaire de séance :	M. Henri BOISIER

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations concernant la restauration de la toiture de l'Eglise.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

AVENANT N°1 : Marché aménagement des espaces publics COLAS/SNTP pour le dévoiement des réseaux AEP et EU pour assurer le suivi des logements et commerces à venir, pour 53.965,84 € HT soit 64.748,21 € TTC

MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** : **NEANT**

MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** : **NEANT**

DEVIS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Décision du 26/11/2019

Signature du devis DEVB- 048-2019 avec ROTOWASH, de 4.700 € HT soit 5.640 € TTC pour l'achat d'une autolaveuse B60 pour les sols du gymnase

Signature du devis DEVB-049-2019 avec SICOMETAL, de 2.334,50 € HT soit 2.801,40 € TTC pour l'achat de 2 racles pour les lames à neige pour le camion



DELIBERATION 2019074 : MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat à M. le Président du Centre de Gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation et à la conclusion du contrat auprès des différents prestataires potentiels concernant le contrat d'assurance collective des services municipaux.

DELIBERATION 2019075 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative N° 2 – Budget Principal :
Virement de crédit du compte 023 au compte 6811 pour un montant de 30.000 €
Virement de crédit du compte 021 au compte 28041582 pour un montant de 30.000 €

DELIBERATION 2019076 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSEE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE GESX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association LA REMISE 01 qui gère le Musée Départemental des Sapeurs-pompiers de l'Ain, situé à Gex, en remerciement de l'aide matérielle apportée lors de la manifestation commémorative et festive « OPERATION DAKOTA » des 6 et 7 juillet 2019.

DELIBERATION 2019077 : LITIGE EAU – ANNEE 2017 – DOSSIER LACOURBAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la somme de 98.45 €, facturée par le service des impôts et correspondant aux frais de prélèvement par opposition à tiers détenteur, supportée à tort par Madame Gwénaëlle LACOURBAS, suite à un litige sur le rôle d'eau de 2016.

DELIBERATION 2019078 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE – VALIDATION DU PROGRAMME – LANCEMENT DES PROCEDURES NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'OPERATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme de restauration de la toiture de l'église pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 305.000 € HT, pour un coût d'opération prévisionnel toutes dépenses confondues de 341.500 € HT, dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément au Code de la Commande Publique.

Il autorise M. le Maire à lancer, la procédure de consultation de la Maîtrise d'œuvre en procédure adaptée et à organiser la procédure de consultation pour la Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et pour la mission de contrôle technique.

DELIBERATION 2019079 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de la restauration de la toiture de l'église.

SIEA

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan de financement établi par le SIEA pour l'ajout d'un candélabre en zone industrielle de la Plaine (au début de la route qui mène à ERDF).

Montant HT : 4.500 €

Montant TTC : 5.400 €

Reste à charge pour la commune : 3.690,38 € HT

Il donne son accord pour la prise en charge de la commune de la somme de 3.690,38 €

FIBRE OPTIQUE DANS L'AIN : le SIEA a obtenu le financement nécessaire à la finalisation de la fibre optique dans le département de l'Ain d'ici à fin 2021.

TRAVAUX

CŒUR DE VILLAGE : réserves en cours

- Nettoyage du chantier à revoir : panneaux mal positionnés, tasseaux sur la route...
- Parking des Pragnères : à reprendre (attendre les beaux jours)
- Plantations en cours
- FIN DE CHANTIER AVEC RESERVES, en attente de la date des finitions

DECORATIONS DE NOEL : félicitations aux services techniques, très réussies et très appréciées

EGLISE :

Chauffage en fonction

Le système de chauffage correspond aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France pour répondre notamment au critère de protection des statues.

Chauffage sur les premiers rangs de bancs.

La température ambiante est limitée en dehors des zones chauffées.

Prévoir l'ajout de goulottes afin de sécuriser le passage dans l'allée

Ampérage du système à revoir

COMMERCES CŒUR DE VILLAGE :

Cette opération est en attente, le conseil devra se positionner sur la formule la plus adaptée pour la commune, 3 variantes sont à étudier :

1. Accompagnement de SEMCODA : mais prise en charge par la commune des loyers non honorés
2. Reprise du projet par la commune
3. Convention entre la commune et SEMCODA : gestion des commerces par la commune et gestion des logements par SEMCODA.

De nouvelles études sont demandées en prenant compte des acquisitions immobilières des deux dernières années et des réhabilitations éventuelles à prévoir (LACREPINIÈRE et GROSCLAUDE). Une vigilance sur les opérations financières est préconisée.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Izernore a obtenu le TROPHEE DES MAIRES et DES INTERCOMMUNALITES organisé par le Progrès et s'est vu remettre le prix des SERVICES AU PUBLIC pour la Maison des Services Au Public par le Direction Régional de la Poste.

HBA : COMMISSION TRANSPORT

Une étude est en cours pour la création d'une ligne de transport en commun, du lundi au vendredi et desservant : Oyonnax, Samognat, Izernore, Nurieux-Volognat, Nantua

PANNEAU LUMINEUX :

Ce type de matériel sera installé aux abords de la mairie ou des Pragnères dans le cadre de l'opération cœur de village.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES :

Samedi 11, 18 et 25 JANVIER 2020 aux locaux communaux de 9h à 12h

OPERATION DAKOTA

Une exposition sera réalisée à l'office de tourisme d'Izernore prochainement avec mise en place de nombreuses photos, des dioramas et de quelques maquettes.